

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

**OBJET : Filière viticole : - Demandes de subventions de la Chambre d'agriculture :
"les millésimes 2019" et le Concours Général Agricole 2019. La cuvée
départementale 2019 (modification règlement intérieur).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention de 13 000,00 € pour l'organisation de l'édition 2019 du Concours général de l'agriculture à Paris et de 17 000,00 € pour l'organisation des « millésimes » édition 2019,
- d'approuver le règlement intérieur de la 29^{ème} édition de la « cuvée départementale »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est joint au rapport.

La dépense globale de 30 000,00 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**